Une vocation à aimer l'invalide : la mobilisation ratée de Jean Adnet.

A calling to love the disabled: Jean Adnet and the failure to mobilize.

Pierre Brasseur

Doctorant en sociologie au Clersé (Lille 1), associé au CeRIES (Lille 3)

CLERSE, Université de Lille 1, Bâtiment SH1 - Bureau 13C, 59655 Villeneuve d'Ascq Cedex.

06.78.15.01.36

brasseurph@gmail.com

Résumé

Depuis le début des années 2000 en France, des collectifs de personnes en situation de handicap se mobilisent afin de développer des réflexions sur leur sexualité et sur ce qui pourrait être une « condition sexuelle » inhérente au handicap. Cet article propose de contribuer à une archéologie de la question « handicap et sexualité » en mettant au jour la mobilisation d'un infirme, Jean Adnet, qui, dans les années 1950 s'était mobilisé pour développer une vocation à aimer l'invalide. Ce cas sert de support à la description de la façon dont étaient considérés l'amour et la sexualité des infirmes ; il permet aussi de décrire une revendication sexuelle, son parcours, puis son échec.

Summary

In France, since the early 2000s, groups of people with disabilities have mobilized in order to elaborate new ways of thinking about their sexuality and about what a "sexual condition" of the disabled might look like. This paper proposes a socio-historical analysis of that situation: it looks into the 1950s and particularly into the writings of Jean Adnet, a disabled activist, who fought for the development of forms of love for the disabled. This case goes on to show how the sex and love lives of the disabled were considered; it is also the description of a sexual protest, its trajectory, and then its failure.

1

# Mots clés

Handicap, sexualité, religion, amour.

Keywords

Disability, sexuality, religion, love.

#### Introduction

Jean Adnet nait en 1916.¹ Atteint de nombreuses infirmités osseuses et nerveuses, sa jambe droite est atrophiée, sa colonne vertébrale cassée et il doit faire face à d'incessants spasmes. Jusqu'à ses 7 ans il vit dans une institution spécialisée accueillant des enfants infirmes, puis se retrouve placé dans une famille d'accueil du Nord de la France. Au début des années 1950, il décide d'écrire un livre pour dire à la société ce que c'est qu'être « infirme ». Mais, à la différence de la plupart de ses semblables qui se sont confrontés au délicat exercice de l'autobiographie², lui va insister sur un aspect bien particulier de la condition des « infirmes » : sa vie affective. Cet écrit permet à Jean Adnet de devenir pendant quelques années un spécialiste de ce que l'on appellerait aujourd'hui la « vie affective et sexuelle des personnes handicapées ». Cependant, Jean Adnet ne fait pas partie des figures consacrées de l'histoire du militantisme « handicapé »³. Mort en 1972, il s'est mobilisé pendant plus de vingt ans pour que la condition affective de certaines personnes handicapées puisse changer. S'il n'a pas réussi à imposer sa vision des choses, il a laissé derrière lui de nombreux écrits, qui sont autant de témoignages sur la façon dont la question affective et sexuelle liée au handicap a pu rencontrer la sphère démocratique.

Cet article propose de contribuer à une archéologie de la question handicap et sexualité, en exhumant une de ces contestations de l'ordre sexuel établi et la façon dont elle a échoué à être prise au sérieux. Dès les années 1950 Jean Adnet refuse sa condition de « paria sexuel » et analyse la façon dont les personnes handicapées sont reléguées à une place bien particulière dans les champs sexuels<sup>4</sup>. La réflexion proposée ici se fonde sur un corpus d'archives

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Merci aux coordinateurs du numéro ainsi qu'à Pierre Dufour, Geneviève Cresson, Jacques Rodriguez et l'évaluateur anonyme pour leurs relectures et commentaires.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Par exemple la très croyante Suzanne Fouché (1933).

<sup>3</sup> Sur le militantisme dans le champ du handicap voir Montés (2000).

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Eva Illouz définit par ce terme des « arènes sociales où la sexualité fait l'objet d'une marchandisation intense et devient un critère à part entière de l'évaluation. Ils impliquent que les acteurs y participant réalisent un travail incessant d'évaluation des autres tout en étant conscients d'être en compétition avec eux » (Illouz, 2012, 374)

(composé essentiellement de revues « spécialisées » dans le handicap) constitué dans le cadre d'une recherche sociohistorique sur l'assistance de la société à la sexualité des personnes nommées aujourd'hui en situation de handicap, en abordant celle-ci comme une « configuration problématique contemporaine » (Castel, 1997, 162).

Quand le handicap empêche la sexualité : une expertise.

Depuis le début des années 2000, la France s'interroge sur la pertinence d'une législation en faveur de l'assistance à la sexualité de certaines personnes en situation de handicap<sup>5</sup>. Ce questionnement fait suite à des revendications de certains collectifs de personnes en situation de handicap, dont la figure de proue est Marcel Nuss (Nuss, 2008). Si dans les années 1970 le mouvement des Handicapés Méchants avait discrètement pris la parole pour appeler à un changement de la condition affective et sexuelle des personnes handicapés (Dufour, 2013, p.59-60), entre temps la quasi totalité des discours autour de la question « Handicap et sexualité » a été le fait de valides (professionnels de santé, du handicap ou parents)<sup>6</sup>. Dans le monde anglo-saxon, l'expertise des personnes directement concernées a été prise en compte bien plus tôt. Par exemple, aux Etats-Unis, en 1990, Anne Finger, activiste, handicapée, écrivaine publiait Past Due : A story of Disability, Pregnancy and Birth. Elle y raconte dans le détail son expérience de la maternité alors qu'elle est atteinte de polio. Pour Anne Finger, la société empêche à la personne en situation de handicap de prendre pleinement possession de son corps et de maitriser sa vie affective et sexuelle. Comme elle le dira quelques années plus tard, « la sexualité est souvent la source de notre plus profonde oppression. Elle aussi la source de nos plus profondes peines » (Finger, 1992)<sup>7</sup>. D'autres personnes comme Tom Shakespeare (1996) en Grande-Bretagne contribuent à faire du droit à la sexualité un combat légitime pour les personnes en situation de handicap. Le développement des disability studies dans les universités anglo-saxonnes y est aussi pour beaucoup (Siebers, 2008; Boucher, 2003). L'apport conceptuel de ces études a consisté à rejeter le modèle médical pour penser le handicap et à privilégier à la place un modèle social : ce ne sont pas les caractéristiques

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Les dénominations « infirme », « handicapé », « personne handicapée » ou « personne en situation de handicap » seront utilisées en fonction du contexte historique.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Par exemple Waynberg (1980). Voir aussi Stiker (2012).

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> Ma traduction.

intrinsèques de la personne mais l'inadaptation de l'environnement à ses limitations fonctionnelles qui crée le handicap.

Les actions menées par d'autres minorités, et des minorités sexuelles au premier chef, ont beaucoup inspiré les *disability studies*. Les souhaits d'une démédicalisation de leur prise en charge et le développement et la reconnaissance d'une expertise par les personnes les plus directement concernées (Shakespeare, 1993) permettent de rapprocher ces différents combats, de même que leur pathologisation passée (Stiker, 1982; Kafer, 2013). Le corps valide est appréhendé comme une construction naturalisée (McRuer, 2006) exactement comme l'avait été l'hétérosexualité quelques décennies plus tôt. Tout comme l'hétérosexisme<sup>8</sup>, la validocentrisme de la société imposerait des normes (corporelles, de comportements, etc.) empêchant les personnes qui ne se conforment pas au modèle dominant en vigueur d'être pleinement intégrés (y compris sexuellement) (McRuer, Mollow, 2012).

En France, le développement des études sur le thème « handicap et sexualité » reste encore timide. Cependant on constate une tendance à la hausse depuis le début des débats autour de l'assistance sexuelle. Ils sont surtout le fait de non-universitaires (militants, médecins, sexothérapeutes, psychologues)<sup>9</sup>. Depuis le début des années 2000, on voit aussi se multiplier les écrits biographiques de personnes handicapées racontant leur vie sexuelle et affective (par exemple Nuss, 2012; Gendarme, 2014). A la suite de l'un des écrits fondateurs sur la question, *L'ange et à la bête* (1983) du psychosociologue Alain Giami, d'autres chercheur-e-s

\_

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> Voir le numéro Hors-série de *Genre, sexualité et société (2011) - La construction sociale de l'homosexualité* (Broqua, 2011). Sur le lien entre handicap et homosexualité voir le numéro spécial du *Journal of Lesbian and Gay Studies* (McRuer, Wilkerson, 2003)

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> Voir par exemple la bibliographie établie par la CREAI Paca et Corse en 2013 (CREAI, 2013). Il en existe de nombreuses autres émanant de plusieurs instituts, facilement accessibles sur internet.

en sciences humaines se sont emparés du sujet<sup>10</sup>. Cela reste cependant sans commune mesure avec l'abondance de la littérature anglo-saxonne.

#### *Une vocation à aimer l'invalide*

Avant les écrits de Jean Adnet, les mises en récit de l'amour et de la sexualité de l'infirme se trouvaient surtout sous forme de fictions 11. Mon premier contact avec ses textes fait suite à la consultation de la revue *Faire Face*, le bulletin financé par l'Association de Paralysés de France. Un article y faisait état de sa mort. Son action était résumée en ces mots :

« Un grand IMC [Infirme Moteur Cérébral] n'a cessé de plaider, parfois avec trop d'insistance, pour que l'amour surtout conjugal ait valeur de vocation. Il n'a pas réussi, parce que les sentiments ne s'imposent pas » (Courbeyre, 1972, 15).

Le premier livre de Jean Adnet est intitulé *D'un Autre monde* (1955). L'écrit se présente sous la forme d'une grande lettre adressée à Nicole, une jeune femme valide dont Jean Adnet est tombé amoureux et qui l'a abandonné « après lui avoir donné un peu d'espoir » (Adnet, 1955, Quatrième de couverture). Il y raconte dans les détails la découverte du sentiment amoureux, de la sensualité, mais aussi d'une possible sexualité et vie affective entravée par son handicap. Plusieurs comptes-rendus le décrivent comme un homme seul vivant au troisième étage d'un appartement parisien.

\_

<sup>10</sup> On compte quelques études quantitatives sur la question (Banens, Marcelini, 2007; Giami, Colomby, 2008; Mordier, 2013; Roussel, Sanchez, 2001) ainsi que des travaux de master ou de théses récemment soutenus ou en cours (Brasseur, 2014; Brasseur, Detuncq, 2014; Dufour, 2013; Fournier, 2010; Nayak, 2013). Pour un rapport bibliographique voir Berthou (2013) et Giami, Py, Toniolo (2013). Voir aussi la journée d'études organisée par le GT Handicap(s) et Societé, *Le handicap au regard de l'intimité*. (Vidéos disponibles ici :http://lille1tv.univ-lille1.fr/collections/collection.aspx?id=20554ff7-0999-4bc4-9f7b-d944c7814b0b, consulté le 13 juin 2014)

<sup>11</sup> Elles sont très présentes dans la littérature populaire, comme par exemple les feuilletons quotidiens publiés dans la presse nationale au début du 20<sup>ème</sup> siècle.

Le récit d'Adnet s'accompagne de revendications. Pour lui, la société impose aux handicapés de rester dans une condition d'éternels célibataires. Dans la revue *Polio-Revue*, où il tient une chronique régulière, il affirme que « noir ou bancal, l'être humain est un être humain. Il n'a pas seulement 'en principe' droit à l'amour. Il faut lui faciliter ce droit. Il faut combattre les préjugés qui y font obstacle pour que germent et lèvent les vocations à l'amour de sa personne » (Adnet, 1962, 7). Pour que les choses ne restent pas en l'état, il faut agir, notamment sur les préjugés des individus. Le handicap rendrait tellement vains les efforts pour sortir de la solitude que la vie amoureuse et sexuelle en deviendrait très compliquée, voire impossible<sup>12</sup>. Jean Adnet a conscience de cette place particulière – liminale (Calvez, 1994; Murphy, 1990), c'est-à-dire que l'invalide n'est ni véritablement exclu, ni véritablement intégré – sur le marché matrimonial et sexuel. Par exemple, il rapporte des propos qu'il a souvent entendus : « Lui amoureux, il n'a aucun sens du ridicule. Quand a-t-on vu un incapable de subvenir à ses besoins, irrécupérable, aimer une femme ? » (Adnet, 1962, 7)

Adnet avance donc l'idée d'une vocation à l'amour des handicapés : le développement de cette vocation vise à combattre les préjugés associés « au déshérité physique » (Adnet, 1964), cet amour contribuant au bien-être de l'infirme. Anticipant certains aspects de la notion de santé sexuelle développée par l'Organisation Mondiale de la Santé dans les années 1970 (Organisation Mondiale de la Santé, 1975), il va insister sur l'importance que peut avoir le contact régulier avec des femmes et ce que peut apporter une vie de couple. « Pour moi, qui suis l'invalide, je vois dans un amour de nature conjugale, la possibilité d'être arraché à ma carapace, prison physique, pour participer à une vie plus humaine » affirme Jean Adnet dans une interview à l'hebdomadaire *France Catholique* (Parias, 1962, 9). C'est cette particularité du handicap qui doit amener la société à prendre conscience de cet état des choses pour tenter de le modifier. C'est un véritable sauvetage des handicapés auquel on assisterait. Comme le dit Jean Adnet, « le grand infirme a quelques fois besoin du mariage pour se sauver temporellement et spirituellement » (Adnet, 1965, 9).

Ainsi, pour Jean Adnet le mariage d'une façon générale représente l'union de deux êtres imparfaits, chacun recherchant un « autre » pour le compléter: « Qu'est-ce donc qui compose

\_

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> On retrouve des arguments similaires chez les partisans à l'assistance sexuelle aujourd'hui, et notamment en Suisse. Voir Agthe Diserens, Vatré, 2012.

l'amour conjugal si ce n'est, avant tout, le vœu fervent d'une complémentarité? »<sup>13</sup> (Adnet, 1964, 19). Cependant, le handicap ne permettrait pas de voir cette complémentarité : il ne correspond pas aux formes dominantes de la masculinité (Connell, 2014). Comme le résume un lecteur (décrit comme ancien malade, éducateur dans un centre de rééducation de paralysés et marié) de la revue Présences<sup>14</sup> qui consacre un numéro spécial « aux mariages des handicapés » : « Jean Adnet ? Il divague. Une femme cherche dans l'homme soutien, force, sécurité. Un handicapé n'a donc de chance de trouver une compagne vraie que si, ayant compensé, il peut assumer son rôle d'homme; et non parce qu'il a désespérément besoin d'amour » (p.74). L'amour avec un infirme serait donc particulièrement suspect, y compris du côté de la partenaire valide : « Ne faudrait-il pas une sorte de masochisme à une femme pour être attirée physiquement par certains infirmes » (p.76) se demande un autre courrier de lecteur (lui-même paralysé). Le conjoint handicapé est quant à lui tenu pour inapte au mariage: « Jean Adnet affirme comme une règle que "l'infirme par une existence dure, est habitué à limiter ses exigences sur l'usage du mariage (...)". Je trouve qu'il n'est pas rare que des infirmes soient au contraire d'une très grande exigence à l'usage du mariage. Quelquefois le conjoint infirme, perpétuellement inassouvi au point de vue affectif, devient un véritable tyran » (p.78). De nombreux commentaires vont aussi noter l'incapacité des infirmes à accomplir le devoir conjugal.

Contre ces arguments, Jean Adnet avance au contraire l'idée d'une vocation à l'amour. Pour lui, vocation ne veut pas dire compassion. Cela n'a rien à voir par exemple avec les « mariages de guerre », où des infirmières épousaient des gueules cassées dans un élan « né de la simple pitié » (Adnet, 1963, 6). Ces unions-là n'ont qu'un seul espoir, « celui d'échouer ». Il ne souhaite pas de relations qui ne soient pas spontanées, ni de relations basées sur la pitié de la femme ou « sur une volonté de dévouement et d'héroïsme » (Adnet, 1971, 40).

-

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> Sur le développement de l'importance de l'idée de complémentarité en amour voir Illouz, 2012, pp.183-250.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> Revue trimestrielle catholique consacrée au monde des malades. Voir numéro spécial (n°78, 1<sup>er</sup> trimestre 1962) de la revue autour du thème « Les handicapés (malades et infirmes) se marieront-ils ? ».

Ce que Jean Adnet refuse, ce sont donc les amours de substitution. Bien souvent quand il expose son projet, on lui fait valoir que l'amour est partout : qu'il vaut mieux une vraie amitié sincère qu'un amour conjugal qui ne donne pas toujours satisfaction. « La vraie réponse à Jean Adnet (...) c'est le don total et humble, très humain et tout divin, très pauvre et infiniment riche, d'une présence amicale qui soit aussi puissante sur son plan que l'amour humain le plus passionné » dit l'Abbé Louis Lochet (1955, 9). On lui rétorque aussi souvent que l'on peut trouver gloire dans le célibat, notamment en épousant une carrière religieuse. « Que la sainte vierge vous serve d'épouse » répond l'Abbé Gedevin à sa demande (Adnet, 1955, 190)<sup>15</sup>. « J'avais donc de la chance, au fond, d'être voué à un célibat, vocation de choix réservée à une élite » en conclut Jean Adnet (1955, 28). Lorsqu'on lui rappelle l'existence de l'amour parental, il s' « offusque de ce qu'ont m'eût cru comblé en ma vie affective par mes parents alors qu'on admettait pour les autres que cela ne suffirait pas » (Adnet, 1955, 190). C'est un véritable amour conjugal, « greffé à la vocation du mariage » (Adnet, 1962, 7), qui est donc revendiqué.

#### Des avantages d'aimer un infirme

Pour préciser l'idée de vocation, Jean Adnet développe tout un discours sur les avantages qu'il y a à aimer une personne qui a besoin d'amour. En effet, c'est aussi parce que les infirmes sont des parias que l'investissement vocationnel est possible. Pour la femme valide, c'est l'assurance de ressortir de cet amour grandie humainement et intérieurement. Par exemple, il évoque le cas de Nicole, la fille hésitante évoquée plus haut. Cette dernière, après avoir convoité Jean Adnet, s'est résolu à se marier avec un valide et est devenue assistante sociale aux PTT : « Elle mène la petite vie du fonctionnaire. Il n'est pas douteux que si elle avait répondu à mon appel, cette vie ne lui eût pas été possible. Aurait-elle perdu un élément de vie capital ? Non, elle aurait acquis au contraire une vie intérieure qu'elle n'a absolument pas » (Adnet, 1971, 115). Ce faisant, Jean Adnet cherche à renverser le stigmate généralement associé à la fréquentation des infirmes : si, dans ce cas, Nicole se serait vue contrainte de quitter son travail (« Quoi que, soit dit en passant, elle n'avait pas à être enchainée à une chaîne comme un chien à sa niche » (Adnet, 1971, 115) précise-t-il), elle aurait aussi eu la

<sup>15</sup> Sur la valorisation du célibat voir l'ouvrage collectif autour de la question « Le célibat estil un échec ? » dans lequel on retrouve un témoignage sur Suzanne Fouché sur les avantages du célibat (Carré, 1956). Pour une approche plus contemporaine voir Bologne (2004).

possibilité de mieux se connaître intérieurement et de mettre en pratique sa foi religieuse. Finalement, aimer un handicapé serait l'occasion de rompre avec les basses considérations matérielles dans lesquelles s'empêtrent les valides. Ce renversement correspond en quelque sorte à un refus marqué de Jean Adnet de ce que l'on appellerait aujourd'hui le validisme<sup>16</sup> (qu'il critique en anticipant l'idée selon laquelle les normes, notamment amoureuses et sexuelles, sont faites pour les valides, par des valides) (Goodley, 2014).

## Des réactions mitigées

En 1956, D'un Autre Monde reçoit le prix de l'Académie Française accompagné de ses 3000 francs de récompense.<sup>17</sup> Mais il se vend peu (environ 2 000 exemplaires selon les estimations). Au regard des quelques comptes-rendus publiés à sa sortie, les réactions au livre sont dans un premier temps peu nombreuses. C'est une controverse portée par les autorités religieuses chrétiennes autour de la possibilité ou non de favoriser le mariage des handicapés qui met Jean Adnet sur le devant de la scène. La fin de la guerre commence à s'éloigner, mais on continue à découvrir les conséquences de l'eugénisme sous le régime nazi (Béjin, 2000, 39-48; Carol, 1995); dans le même temps la génétique se développe et les découvertes scientifiques qui lui sont associées (Gaudillière, 2002) posent de nouvelles questions. Parmi celles-ci, on compte l'hérédité et plus spécifiquement la question de savoir si l'infirmité physique n'est pas une contre-indication au mariage.

Le Pape Pie XII déclare en 1958, soit trois ans après la sortie du livre de Jean Adnet, qu'il faut affirmer fortement le droit des handicapés au mariage, car ce sont des êtres créés par Dieu : l'infirme, « même s'il est tellement malade dans son psychisme qu'il paraisse asservi à l'instinct ou tombé en-dessous de la vie animale, reste cependant une personne créée par Dieu et destinée à entrer un jour en sa possession immédiate, infiniment supérieure, par conséquence, à l'animal le plus proche de l'homme » (Pie XII, 1958 cité dans Adnet, 1972, 26). Son prédécesseur le Pape Pie XI évoquait déjà dans l'encyclique *Casti Connubii* (1930) son opposition à ceux « qui voudraient voir les pouvoirs publics interdire le mariage à tous ceux qui, d'après les règles et les conjectures de leurs sciences, leur paraissent, à raison de leur hérédité, devoir engendrer des enfants défectueux ». L'opposition de l'Église n'est

-

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> Aussi appelé Capacitisme ou validocentrisme.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> URL: <a href="http://www.academie-française.fr/jean-adnet">http://www.academie-française.fr/jean-adnet</a>. Consulté le 13 juin 2014.

cependant pas sans réserve. Dans une intervention devant le congrès de génétique médicale, Pie XII précise ses positions : il est inacceptable de porter atteinte au « droit personnel à contracter et à user du mariage. L'interdiction du mariage et des rapports matrimoniaux pour des motifs biologiques, génétiques ou eugéniques est une injustice, quel que soit celui qui décrète cette interdiction, un particulier ou les pouvoirs publics ». Mais « quand le porteur d'une tare héréditaire n'est pas apte à se conduire humainement, ni par conséquent à contracter mariage, ou lorsque plus tard, il est devenu incapable de revendiquer par un acte libre le droit acquis par un mariage valide, on peut l'empêcher d'une manière licite de procréer une nouvelle vie. » <sup>18</sup> (Pie XII, 1953, 605).

Dans la pratique, certains « doux conseils » vont inciter les infirmes à bien réfléchir aux conséquences de leur volonté d'accéder au mariage (à une époque où mariage, procréation et sexualité sont intimement liés). Dans *D'un Autre Monde*, Jean Adnet fait ainsi état d'une conversation qu'il a eue avec l'Abbé Gédevin, sur le mariage des handicapés. Tandis que Jean Adnet fait valoir « la liberté reconnue à tout homme par l'Eglise de se marier » selon les principes énoncés par la principauté papale, l'Abbé Gedevin lui rétorque « Liberté théorique ». Il ajoute que l'Eglise compte « sur l'Etat pour interdire le mariage aux tarés » (p.111). S'il n'y a pas d'interdiction, rien ne va être fait pour favoriser le mariage, qui est même déconseillé. Comme l'affirme encore une fois le Pape, « certainement on a raison, et dans la plupart des cas on a le devoir, de faire remarquer à ceux qui sont porteurs d'hérédité très chargée, quel fardeau ils sont sur le point de s'imposer à eux, et même d'imposer à leur descendance » (Pie XII, 1953, 605).

## Une fenêtre s'ouvre et se referme

Jean Adnet souhaite cependant profiter de cet entre-deux - ni incitation, ni interdiction – et du débat qu'il suscite pour promouvoir son idée de vocation à l'amour handicapé. En effet, si « l'église proclame le droit au mariage de tout être humain quel que soit son état de santé (...) pour la mentalité commune il s'agit d'un droit tout à fait théorique. Et ceux qui veulent l'appliquer sont blâmés même par de nombreux chrétiens » (Adnet, 1971, 90). Il veut une action des autorités religieuses : lui homme pieux et croyant veut que l'on fasse quelque chose

-

<sup>&</sup>lt;sup>18</sup> On peut envisager ici que les personnes étiquetées handicapés mentales soient exclues du droit au mariage.

pour lui. « Dieu soupçonné de trop loin, m'est une conception sans chaleur » (Adnet, 1971, 91) ajoute-t-il. Ce qu'il souhaite, c'est que l'Eglise fasse en quelque sorte la promotion des amours handicapées. « Est-ce que l'Eglise ne pourrait pas, par la bouche de son chef visible, ou par un document qu'il livrerait à la méditation des âmes généreuses capables de comprendre, faire état de la grandeur d'une vocation à aimer l'invalide, vocation qu'il révélerait peut-être à beaucoup ? » (Adnet, 1971, 87). Il décide d'écrire une lettre au pape. Il se fera seconder dans sa tâche par Monseigneur André Bones : celui-ci lui conseille de faire court, d'écarter le pathos, de montrer que son cas ne lui est pas propre. Il favorise ainsi une montée en généralité qui permet à cette revendication d'être entendue dans la sphère religieuse.

La réponse du Vatican ne tarde pas : « Le secrétariat d'état de Sa Sainteté a le plaisir de faire savoir à M. le Curé de T ... que le Saint Père a bien reçu la supplique de son paroissien M. Adnet. Il a compris la grave épreuve de cet infortuné et demande à Dieu pour lui des grâces spéciales de foi, de confiance et d'abandon aux desseins de la providence ». Plus spécifiquement en réponse à sa demande, il reçoit comme proposition : « la photographie cijointe, sur laquelle [le Saint Père] a daigné apposer sa signature autographe à l'intention de M. Jean Adnet. Le Souverain Pontife lui envoie de tout cœur une particulière Bénédiction Apostolique » (Adnet, 1971, 90).

Un nouvel appel à l'aide : les associations.

Jean Adnet ne souhaite pas se contenter d'une photo dédicacée du pape. S'il tente d'interpeller le monde médical en constatant qu'il « appartiendrait, par exemple, à la médecine, d'analyser le facteur d'équilibre physique et psychique du mariage chez certains malades et infirmes » (Adnet, 1962, 8), il abandonne rapidement cette piste, pour se focaliser sur les grandes associations de malades et d'infirmes. En effet, Jean Adnet va regretter que « les mouvements et groupements spécialisés, si prompts à réclamer du sociologue et du législateur des lois en faveur de l'invalide, ne les invitent (...) jamais à prévoir la place, dans la société, du couple dont un membre, sinon les deux, est une "charge", un "économiquement faible" » (Adnet, 1962, 8). Le centrage trop exclusif de ces associations - qui sont pour la

plupart depuis les années 1930 gestionnaires d'établissements spécialisés 19 - sur la question du travail et de la réadaptation sociale est souligné. C'est pourquoi il propose qu'elles mettent en place des « centres d'étude ou des réseaux d'informations qui, d'une part enseigneraient aux valides (...) la réalité des invalides, et d'autre part, faciliteraient les rencontres les plus vraies » (Adnet, 1963, 6). Il propose aussi la mise en place d'un service matrimonial au sein des associations qui favoriserait les échanges épistolaires entre les invalides et les valides (Adnet, 1965, 9). Les journaux de ces grandes associations, comme le bulletin Faire Face ou PolioRevue, ont déjà une grande tradition du courrier du lecteur, et des services de petites annonces. Celles-ci se concentrent sur des échanges de services, de matériels (des fauteuils ou des timbres, par exemple). Les mises en couple des adhérents sont visibles, mais uniquement à travers les faire-part de mariage et de naissance publiés dans les revues. Si ces infrastructures peuvent être mobilisées, cette proposition ne trouvera que peu d'écho. Le service de petites annonces matrimoniales a finalement été mis en place peu de temps avant la mort de Jean Adnet par un de ses camarades, Gérard Risso, dans la revue à diffusion modeste PolioRevue. Cependant, cela n'a duré que peu de temps : s'il y a eu de nombreux envois de lettres, l'entreprise qui devait se charger de la mise en relations des personnes valides/handicapées a trouvé des activités plus lucratives à gérer et en a abandonné la gestion. Ce n'est que plus tard qu'apparaîtront les petites annonces matrimoniales (en 1977 pour le journal Faire Face).

L'absence de réponses favorables des autorités religieuses, des médecins et des grandes associations ne fait pas perdre espoir à Jean Adnet. Afin de l'aider à porter sa voix, il va chercher un soutien dans la société civile. Il a besoin d'un médiateur permettant de montrer la portée généraliste de son message. Il jette son dévolu sur le célèbre écrivain catholique Gilbert Cesbron, souvent enseigné à l'école publique et identifié comme un écrivain du social<sup>20</sup>. Jean Adnet écrit dans sa lettre à l'écrivain : « Je viens vous demander de dénoncer une forme redoutable de solitude, où des infirmes sont plongés, et d'indiquer, pour y remédier, une solution sur laquelle on fait silence, sans doute par une crainte paresseuse de troubler un

-

<sup>19</sup> Sur l'influence que peuvent avoir ces associations et leurs liens avec l'Etat voir Rabeharisoa, Callon, 1998.

<sup>&</sup>lt;sup>20</sup> Auteur du livre *Chiens perdus sans colliers*, Gilbert Cesbron a écrit sur des thèmes comme la délinquance juvénile ou l'euthanasie.

certain ordre de société » (Adnet, 1965, 9). Jean Adnet a besoin de la caution de Cesbron pour se faire entendre auprès « **des âmes de qualité** » (Adnet, 1965, 9, souligné dans le texte). Il envisage toute une tactique visant à faire passer le message que les personnes handicapées sont des conjoint-e-s comme les autres : il propose notamment la mise en place de « propagande » dans les journaux, comme le font « les centres de transfusion sanguine », où le premier couple réuni par l'entremise du service matrimonial ferait l'objet d'un reportage photographique. Cependant, si Cesbron est sensible à sa demande, il ne souhaite pas s'associer à Adnet et à sa démarche. « Ainsi chaque membre de la société a le devoir de faciliter – simplement de faciliter – aux infirmes l'exercice de leur droit à l'amour et au mariage. Mais vous sentez bien que si c'est son droit, ce n'est pas un strict devoir chez les autres d'y répondre comme vous le souhaitez » lui répond finalement l'écrivain (Adnet, 1966, p.23).

## Conclusion : Jean Adnet, un précurseur ?

Jean Adnet meurt vraisemblablement vierge en 1972. Comme le dit l'article de *Faire Face* cité en introduction, il n'a pas réussi à imposer son combat comme une question légitime. Elle a été notamment renvoyée dans le domaine du privé, de l'intime sur lequel on ne doit pas intervenir : « dans le domaine du privé, "individuel", il y a autant, sinon plus à faire que dans les autres, plus accessibles à la compréhension des foules » (Adnet, 1963, 6). Il a également beaucoup reproché aux associations de ne pas faire leur travail jusqu'au bout, de son point de vue par pudibonderie. Dans *D'un autre monde*, il évoque une association d'établissement, que l'on devine être l'Association des Paralysés de France, qui refuserait la correspondance mixte (ou, en d'autres termes, que les usagers d'un sexe reçoivent des lettres d'une personne du sexe opposé, non identifiée comme faisant partie de la famille proche). « Peut-être croyait-on à la fornication à distance », demande-t-il ironiquement (Adnet, 1955, 119). Mais finalement, ni les autorités religieuses, ni les associations n'ont décidé de le suivre ; sa mort ne provoque pas de rebond militant, personne ne revendique la filiation de son action.

On voit cependant apparaître à partir de cette époque de petits groupes plus contestataires composés de militants handicapés se situant en-dehors du milieu religieux et associatif traditionnel. Ils adoptent des positions clairement anticléricales et critiquent les institutions. Ce détachement des préoccupations religieuses permettra d'aborder plus frontalement la question de la sexualité, la dissociant du mariage et de la procréation. C'est le cas du Collectif de Lutte des Handicapés, rendu célébré par son journal *Les Handicapés Méchants*, dont la

contestation s'est concentrée dans un premier temps autour de l'organisation de quêtes lors de grandes journées nationales de solidarité organisée par de grandes associations recevant des subventions de l'Etat. Leur bulletin publie par exemple en 1978 un article spécial sur la question de la sexualité des femmes handicapées : « C'est pourquoi, me semble-t-il, les nanas en ghetto (et les autres aussi, d'ailleurs) se devraient de rejeter d'office, violemment (avec quelques autres minorités érotiques) toutes les "normes sexuelles" explicites ou implicites, en vigueur dans le système, si elles sont de nature à restreindre (à censurer), les possibilités de PRATIQUES REELLES que les handicapées peuvent avoir, en les limitant dans un seul MODELE, préétabli, de sexualité SOCIALISEE, essentiellement modèle unique du COUPLE (HETERO de préférence) qui reste pourtant un idéal (sinon une vue de l'esprit!) autant pour beaucoup de femmes handicapées que pour la plupart des valides » (Josette, 1978, 4, lettres capitales dans le texte). Mais le mouvement périclite rapidement, sans laisser de traces et a des difficultés à remettre en cause la suprématie des autres mouvements plus traditionnels sur la question du handicap.

L'emploi d'un cadre religieux pour politiser le privé contribue à la singularité de la position d'Adnet. Il a initié son combat autour de la vie affective en tant que chrétien fervent qui, s'il met en doute la doctrine religieuse officielle, affiche cependant un attachement particulier à des valeurs chrétiennes comme le don de soi. Pourtant, alors que Jean Adnet parle beaucoup d'amour (dans une optique très individualiste), les religieux lui répondent en termes de groupe, de risques d'hérédité et de procréation « [p]uisque l'acte de mariage est, par sa nature même destiné à la génération des enfants » (Pape Pie XI, Encyclique Casti Connubii, 1930). Doit-on aller jusqu'à dire que le cadrage catholique était l'un des seuls possibles pour revendiquer la sexualité des handicapés ? On peut l'imaginer. En regardant d'autres questions sociales mobilisant la sexualité à la même époque, on se rend compte d'une certaine proximité dans leur traitement. Par exemple l'insémination artificielle a été favorisée dès 1968 en France par le praticien catholique Georges David (Bateman, 2002; Mathieu, 2013), attentif au dialogue avec l'Eglise et à la légitimité d'une telle pratique au regard des textes sacrés. Le paradigme religieux permet, en fait, à la question de Jean Adnet de trouver à s'exprimer et à se formuler. Il offre à la fois un cadre de réflexion et de légitimation au débat mais devient assez vite insuffisant pour aller plus loin dans l'action. La question « affectivité, sexualité et handicap » restera d'ailleurs largement ancrée dans la sphère religieuse des années 1950 jusqu'au milieu des années 1970. Les auteurs d'articles dans des revues religieuses sur le handicap vont se poser de nombreuses questions et continuer le débat sur le mariage des

handicapés mais aussi sur la façon de gérer la vie affective et sexuelle de ces derniers dans les institutions qu'ils gèrent – à condition de respecter les grands principes théologiques sur la sexualité (Stiker, 2012).

Les révolutions sexuelles des années 1970 ne s'intéressent pas à la question du handicap. Certaines questions sexuelles (comme l'homosexualité) sont politisées par des groupes révolutionnaires - tels que le Front Homosexuel d'Action Révolutionnaire - qui rompt ainsi avec les revendications de groupes homophiles tels qu'Arcadie, qui mettait l'accent, comme Adnet, sur l'amour plus que sur la sexualité (Jackson, 2009, Prearo, 2014, 85-133). Dans le même temps la question de la vie sexuelle des invalides va être marginalisée par les grandes associations d'invalides au profit d'autres questions. Alors même que la remise en cause du magistère moral de l'Eglise en ce qui concerne les questions sexuelles laisse le champ libre, les grandes associations du handicap - renforcées par le vote de la loi sur le handicap de 1975 - continuent à centrer leurs revendications sur des thématiques jugées plus légitimes comme le travail, l'éducation ou le logement.

Progressivement, la sexualité des personnes en situation de handicap devient un objet légitime de demandes de droits subjectifs (Schnapper, 2002) sous l'action des principaux interessés. L'une des originalités de la revendication actuelle autour de l'assistance à la sexualité reste donc l'organisation de ces collectifs et leur intégration à la démocratie sexuelle (Fassin, 2006). Jean Adnet n'est ni véritablement un précurseur, ni véritablement étranger à cette démocratisation de la question « handicap et sexualité ». Les militants actuels ne reconnaissent pas en Jean Adnet un avant-gardiste de leur cause. Ceci est très certainement lié à l'absence d'écrits permettant d'identifier son action. Le contexte de légitimation de cette cause est lui aussi bien différent : les partisans de l'assistance à sexuelle des années 2000 ne font pas appel à l'Eglise pour légitimer leur action; ils parlent aussi plus de sexe que d'amour. Mais alors comment comprendre que cette question trouve à se reformuler aujourd'hui dans d'autres termes perçus comme plus adéquats ? L'institution politique de la question « handicap et sexualité » correspond à un moment bien particulier de l'histoire que l'on peut situer à la fin des années 90. C'est une histoire qui reste encore à écrire. Le combat d'Adnet est resté sans lendemain pour plusieurs décennies. Adnet apparaît comme une comète isolée beaucoup plus que comme le précurseur d'un mouvement social; pas seulement parce qu'il est oublié, mais parce que les collectifs qui portent ce type de revendications aujourd'hui ont tendance à parler autrement, à demander autre chose et à le faire différemment.

**Bibliographie** 

ADNET Jean, D'un autre monde, Paris, Gallimard, 1955.

ADNET Jean, « Appel aux compétences », Polio-Revue, 23,1962, p.7

ADNET Jean, « Une suggestion », Polio-Revue, 31, 1963, p.6

ADNET Jean, «L'amour l'invalide, vocation humaine », PolioRevue, 35, 1964, pp.18-19

ADNET Jean, « Requête à Gilbert Cesbron », *PolioRevue*, 45, 1965, pp.9-10.

ADNET Jean, « Réponse de Gilbert Cesbron », PolioRevue, 47, 1966, p.22-23.

ADNET Jean, Rendre présente la vraie vie, Colmar, Alsatia, 1971.

ADNET Jean, « Des documents », PolioRevue, 80, 1972, pp.26-27.

AGTHE DISERENS Catherine, VATRE Françoise, Assistance sexuelle et handicaps : au désir des corps, réponses sensuelles et sexuelles avec créativité, Lyon, Ed. La Chronique Sociale, 2012.

BAUDOT Pierre-Yves, BORELLE Céline, REVILLARD Anne (dir.), « Politiques du handicap », *Terrains & travaux*, 2, 23, 2013.

BEJIN André, « Les débats sur la stérilisation eugénique en France de 1890 à 1950 » in GIAMI Alain, LERIDON Henri (dir.), *Les enjeux de la stérilisation*, Paris, Inserm/INED, 2000, pp. 39-48.

BANENS Maks, MARCELLINI Anne, « Vie de couple et construction identitaire. Situations de handicap dans l'accès à la vie de couple pour les personnes déficients », *Rapport de recherche*, *DRESS-MiRe*, 2007.

BATEMAN Simone, « Moraliser l'artifice : religion et procréation assisté. Le cas du modèle CECOS » in MAITRE Jacques, MICHELAT Guy (dir.), *Religion et sexualité*, Paris, L'Harmattan, 2002, pp. 79-94.

BERTHOU Aurélien, Handicaps et Sexualités, Paris, Les éditions h, 2014.

BOLOGNE Jean-Claude, Histoire du célibat et des célibataires, Paris, Fayard, 2004.

BOUCHER Normand, «Handicap, recherche et changement social. L'émergence du paradigme émancipatoire dans l'étude de l'exclusion sociale des personnes handicapées », *Lien social et Politiques*, 50, 2003, pp. 147-164.

BRASSEUR Pierre, « Des amours handicapées ? Essai d'une sociologie compréhensive » In DELATTRE Valérie, SALLEM Ryad (dir.), *Handicap : Sexualité, affectivité et dignité*, Paris, CQFD, 2014, pp.65-76.

BRASSEUR Pierre, DETUNCQ Pauline, «L'assistance sexuelle : qu'est-ce-à-dire ? Quels enjeux ? », VST, 2014 (à paraître).

BROQUA Christophe (dir.), « La construction sociale de l'homosexualité », *Genre, sexualité* & *société* [En ligne], Hors-série n° 1 | 2011, mis en ligne le 13 avril 2011, consulté le 13 juin 2014. URL : http://gss.revues.org/1718.

CALVEZ Marcel, « Le handicap comme situation de seuil : éléments pour une sociologie de la liminalité », *Sciences sociales et santé*, 12, 1, 1994, pp. 61-88.

CAROL Anne, *Histoire de l'eugénisme en France, les médecins et les procréations*, Paris, Le Seuil, 1995.

CARRE Ambroise-Marie (dir.), *Le célibat est-il un échec*?, Mulhouse, Éditions Salvator, 1957.

CASTEL Robert, « Présent et généalogie du présent, une approche non évolutionniste du changement », *Au risque de Foucault*, Paris, éditions Centre G. Pompidou, 1997, pp. 161-168.

COLOMBY Patrick (de).GIAMI Alain, « Relations sociosexuelles des personnes handicapées vivant en institution ou en ménage : une analyse secondaire de l'enquête (HID) », *Revue ALTER*, 2, 2008, pp.109–13.

CONNELL Raewyn, *Masculinités*. Les enjeux sociaux de l'hégémonie, Paris, Éditions Amsterdam, 2014.

COURBEYRE Jean, « Jean Adnet n'est plus », Faire Face, Septembre 1972, p.15; n°272.

CREAI PACA ET CORSE, « Bibliographie - Handicap : vie affective et sexuelle », Avril 2013.

URL : <a href="http://www.creai-pacacorse.com/">http://www.creai-pacacorse.com/</a> depot creai/documentation/116/116 17 doc.pdf, consulté le 13 juin 2014.

DUFOUR Pierre, L'expérience Handie – Handicap et virilité, Grenoble, PUG, 2013.

« Edito », Faire Face, n°50, novembre 1935, p.1.

FASSIN Eric, « La démocratie sexuelle et le conflit des civilisations », *Multitudes*, 3, 26, 2006, p. 127.

FINGER Anne, *The past due : A Story of Disability, Pregnancy and Birth*, Seattle, Seal Press, 1990.

FINGER Anne, « The forbideen fruit : why shouldn't disabled people have sex or become parents ?», *The New Internationalist*, 233, 1992.

FOUCHE Suzanne, Souffrance, école de la vie, Paris, Spes, 1933.

FOURNIER Jennifer, *La sexualité à l'épreuve du handicap*. Mémoire de Master 2 en Sciences de l'éducation, sous la direction de Charles Gardou, Université Lumière Lyon 2, 2010.

JACKSON Julian, Arcadie. La vie homosexuelle en France, de l'après-guerre à la dépénalisation, Paris, Autrement, 2009.

JOSETTE, « Femmes Handicapées - Sexualité et féminisme », Handicapés méchants, 11-12, 1978, p.4.

GAUDILLIERE Jean-Pierre, *Inventer la biomédecine. La France, l'Amérique et la production des savoirs du vivant après 1945*, Paris, Editions La Découverte, 2002.

GENDARME Rémi, *Je n'accepterai aucune assistante sexuelle si lui faire l'amour ne la fait pas elle-même trembler de plaisir*, Poitiers, Editions FLBLB, 2014.

GOODLEY Dan, *Dis/ability Studies: Theorising disablism and ableism*, Londres, Routledge, 2014.

GIAMI Alain, L'ange et la bête, CTNERHI, Paris, 1983.

GIAMI Alain, PY Bruno, TONIOLO Anne-Marie, *Des sexualités et des handicaps. Questions d'intimités*, Nancy, Éditions Universitaires de Lorraine, 2013.

GRUSON Christine, « Maternité et handicap mental : regards de femmes », *Chroniques féministes*, 95-97, 2006, pp.62-70.

ILLOUZ Eva, Pourquoi l'amour fait mal, Paris, Le Seuil, 2012.

KAFER Alison, Feminist, Queer, Crip, Bloomington, Indiana University Press, 2013.

LOCHET Louis, « Résignation ou espérance », Présence, 53, 1955, pp.8-11.

MCRUER Robert, WILKERSON Abby (dir.), « Desiring Disability: Queer Theory Meet Disability Studies », *A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 9, 1-2, 2003.

MCRUER Robert, *Crip Theory: Cultural Signs of Queerness and Disability*, New York, New York University Press, 2006.

MCRUER Robert, MOLLOW Anne (dir.), *Sex and Disability*, Durham, Duke University Press, 2012.

MONTES Jean-François, « Des mutilés de guerre aux infirmes civils : les associations durant l'entre-deux guerres », in BARRAL Catherine, PATERSON Florence, STIKER Henri-Jacques, CHAUVIERE Michel (dir.), *L'institution du handicap*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2000, pp. 145-156.

MORDIER Bénédicte, « Construire sa vie avec un handicap moteur », *Dossier Solidarité et Santé*, 38, DRESS, avril 2013.

MURPHY Robert, Vivre à corps perdu, Paris, Plon, 1990.

NAYAK Lucie, « Une logique de promotion de la « santé sexuelle ». L'assistance sexuelle en Suisse », *Ethnologie française*, 3, 43, 2013, pp. 461-468.

NUSS Marcel (dir.), Handicaps et sexualités, le livre blanc, Paris, Dunod, 2008.

NUSS Marcel, Je veux faire l'amour, Paris, Autrement, 2012.

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, « Education and treatment in human sexuality », *Technical report series n°572*, Genève, OMS, 1975.

PARIAS Louis-Henri, « Un amour qui ne va jusqu'à la croix portée ensemble, est-il vraiment un amour ? », *France Catholique*, n°77, 1962, pp.9-10.

PIE XII, « Déclaration devant le congrès de génétique médicale (7 septembre 1953) », *Acta Apostalicae Sedis*, 1953.

PIE XII, « Allocation à l'assemblée internationale de neuro-psycho-pharmacologie », 9 septembre 1958 cité dans *Rayons - Bulletin de Poitiers*, n°14, Pâques 1966.

PREARO Massimo, Le mouvement politique de l'homosexualité – Mouvements, identités et communautés en France, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, 2014.

RABEHARISOA Vololona, CALLON Michel, Le Pouvoir des malades. L'Association française contre les myopathies et la recherche, Paris, Presses de l'École des mines de Paris, 1999.

ROUSSEL Pascal SANCHEZ José, « Déficiences motrices, incapacités et situation sociofamiliale en institutions d'hébergements: quels liens entre ces trois réalités ? », *Document de travail - Série Etudes*, DRESS, 2001.

SCHNAPPER Dominique, La Démocratie providentielle. Essai sur l'égalité contemporaine, Gallimard, 2002.

SHAKESPEARE Tom, «Disabled People's Self-organisation: a new social movement? », *Disability, Handicap and Society*, 8, 3, 1993, pp. 249-264.

SHAKESPEARE Tom, GILLESPIE-SELLS Kath, DAVIES Dominic, *The sexual politics of Disability*, London, Cassel, 1996.

SIEBERS Tobin, Disability Theory, Ann Arbor, University of Michigan Press, 2008

STIKER, Henri-Jacques, Corps infirmes et sociétés, Paris, Aubier, 1982.

STIKER Henri-Jacques, « La sexualité des personnes handicapées entravée : histoire du deuxième XXé siècle » in GUESLIN André, STIKER Henri-Jacques (dir.), *Les maux et les mots. De la précarité et de l'exclusion en France au XXe siècle,* Paris, L'Harmattan, 2012, pp. 41-60.

WAYNBERG Jacques (dir.), Handicap et sexualité, Paris, Masson, 1980.